



**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de : **Mercredi 27 Octobre 2021**

OBJET : Installation d'un Centre Caraïbéen de Recherche sur la Biodiversité sur le territoire de la Ville du Morne-Rouge – Projet INTERREG /OSAIN-PNRM

Président de séance : Monsieur Félix ISMAIN

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN le 27 Octobre, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 10h en présentiel ou par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I – Dossiers Administratifs

1. Remplacement du 1^{er} Vice-Président
2. Mise en place des Commissions de la Commande publique
3. Mise à l'honneur des Présidents, Agents et bienfaiteurs du Parc dans le cadre des 45 ans du PNRM

II – Dossiers Valorisation du Patrimoine

4. Plan de financement de « l'Opération Grand Site » des Salines
5. Adhésion du PNRM au réseau des Grands Sites de France

III – Dossiers Economie Durable

6. Indemnisation des Caféculteurs - Partie 2 – 2020 / 2021
7. ACI de Fleurissement des sites touristiques des communes du Sud : CAESM/PNRM
8. Participation du PNRM aux Villages de la Transat Jacques VABRE
9. Projet de laboratoire OSAIN
10. Développement du programme Agroforesterie 2021

IV – Points informations

11. Etat d'avancement du Chantier de Fleurissement des Centres-Bourgs des Communes de la Martinique
12. Rapport d'information sur l'évaluation de la candidature de la Martinique à l'UNESCO
13. Questions diverses

Membres présents

Pour la CTM → : Mesdames N. ACCUS-ADAINÉ – K. BERNABÉ – C. EMMANUEL – N. LIMIER – S. NORCA – F. CARIUS - Messieurs E. DUFEAL – F. ISMAIN – M. NADEAU -

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : - Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr G. MONSTIN (Carbet) - Mr J. MONFORT (Diamant) – Mr E. JEAN-BAPTISTE (Fonds-Saint-Denis) - Mr L. JOUYE DE GRANDMAISON (Fort-de-France) - Mr J. DOMERGUE (François) – Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) - Mr S. THALMENCY (Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) - Mr M. MICHALON (Marigot) - Mr E. GABRIEL (Marin) - Mr R. BRITHMER (Morne-Rouge) - Mme K. SALIBER (Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU (Rivière-Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière-Salée) - Mr R. DULYMOIS (Robert) - Mme M-A APOCALE (Saint-Esprit) - Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr M. GOBALSAMY (Saint-Pierre) - Mr J. ELISABETH (Sainte-Luce) - Mme J. BAZABAS (Sainte-Marie) - Mr E. JULIAT (Schœlcher) - Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois Ilets) –

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→ **CTM** : Mr J-C ECANVIL à Mr G. MONSTIN (Carbet) -

→ **Communes** : Mr D. DELEPINE (Ducos) à Mr J. MONFORT (Diamant) - Mr C. SAINT-CYR (Sainte-Anne) à Mr R. DULYMOIS (Robert) – Mr. L. CLEMENTE (CACEM) à Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) -

Membres titulaires absents

→ **CTM** : Mr N. AZEROT – Mme L. BEAULIEU – Mr D. DINAL – Mr O. MARIE-REINE - Mr J. ROSE – Mme M-A. RAVIN (excusée)

→ **Communes** : Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) - Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon) - Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) – Mr A. BIRON (Case-Pilote) – Mr D. DOULIN (Lamentin) – Mr L. OCCOLIER (Vauclin)

→ **Communautés d'agglomération** : Mr J-F. BEAUNOL (CAESM)

Invités : Madame Véronique LEFEBVRE – Trésorière du Syndicat Mixte du PNRM

Assistaient à la Réunion

Monsieur M. VEILLEUR, Directeur Général des Services du PNRM par intérim et ses Collaborateurs



Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique :

- Vu** le code général des collectivités territoriales aux articles 2311-1 et suivants,
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du SM/PNRM,
- Vu** le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 portant classement du Parc Naturel Régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu** la délibération n° 21-11 en date du 15 avril 2021 portant vote du Budget Primitif 2021 du Budget Principal,

Considérant que le projet INTERREG OSAÏN vise à l'approfondissement de la connaissance et à l'optimisation des usages traditionnels des plantes médicinales caribéennes répertoriés par TRAMIL, réseau international de recherche appliquée,

Considérant que la méthodologie caribéenne TRAMIL impose qu'une grande variété d'expérimentations puisse être menée à partir d'un même échantillon d'une plante afin de certifier l'efficacité et l'innocuité de son usage,

Considérant qu'un centre aménagé pour les recherches et permettant l'accueil des partenaires caribéens se révèle nécessaire et indispensable,

Et qu'au-delà des plantes médicinales que ce centre de recherche s'intéressera également à la biodiversité végétale, animale, terrestre, et marine, et pourra accompagner les missions du PNRM en termes de préservation du patrimoine naturel de la Martinique,

Et qu'en outre que les activités de recherche qui y seront développées généreront des recettes émanant des chercheurs-utilisateurs et des publications qui pourront y être produites,

Considérant qu'après prospection qu'un équipement correspond en tous points aux attentes du projet du centre caribéen de recherche sur la biodiversité au lieu - dit CHAMPFLORE dans la ville du Morne-Rouge,

Hormis le bâtiment rénové d'une superficie de 240,21 m², le site comprend deux autres bâtiments et plus, un espace naturel qui pourra accueillir une grande diversité de plantes médicinales qui seront nécessaires pour la recherche. La superficie totale du site tous espaces confondus est de 2800 m². Référencé au cadastre sous le numéro 0150,

Il est demandé au Comité de valider la convention de mise à disposition du site, moyennant le versement d'un loyer mensuel de 1500 € avec l'objectif d'atteindre les objectifs du projet INTERREG OSAÏN d'ici décembre 2022.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,
A la majorité des membres présents et représentés moins 3 abstentions,

Le Comité syndical,

Article 1

Approuve la convention de mise à disposition des locaux situés au lieu-dit CHAMPFLORE par la commune du Morne-Rouge pour un loyer mensuel de **1.500,00 €** aux fins d'installation par le Syndicat Mixte du PNRM d'un « **Centre Caraïbéen de Recherche sur la Biodiversité** ».

Article 2

Dit que les crédits nécessaires aux dépenses sont inscrits au budget de l'exercice 2021 et les suivants.

Article 3

Donne mandat au Président pour signer avec la Mairie du Morne-Rouge, la convention et tous les documents nécessaires établis pour cette mise à disposition.

Article 4

Cette délibération sera transmise au représentant de l'État et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le Mercredi 27 Octobre 2021

Le Président,
Félix ISMAIN

